

qui constituerait un usage transcendant, mais qui, tout comme celui de la simple spéculation, ne peut que renverser et faire échouer les fins dernières de la raison.

Troisième section

(B 848) De l'opinion, du savoir et de la croyance

La créance (*le fait de tenir quelque chose pour vrai*) est un fait de notre entendement, lequel peut reposer sur des principes objectifs, mais requiert aussi des causes subjectives dans l'esprit de celui qui, alors, effectue le jugement. Quand le fait de tenir en sa créance possède une validité pour chacun, en tant qu'il a simplement de la raison, ce sur quoi il se fonde est objectivement suffisant, et la créance s'appelle dès lors *conviction*. Si la créance se fonde uniquement dans la nature particulière du sujet, elle est appelée *persuasion*.

La persuasion est une simple apparence, parce que le fondement du jugement, qui réside uniquement dans le sujet, est tenu pour objectif. C'est pourquoi un jugement de ce type n'a en outre qu'une valeur personnelle, et la créance ne se peut communiquer. Mais la vérité repose sur l'accord avec l'objet, vis-à-vis duquel par conséquent les jugements de tout entendement doivent être d'accord (*consentientia uni tertio, consentiunt inter se*). La pierre de touche de la créance, pour reconnaître s'il s'agit d'une conviction ou d'une simple persuasion, est donc, de façon extérieure, la possibilité de la communiquer, et de trouver que la créance possède une validité pour la raison de chaque être humain ; car, dès lors, du moins est-ce une présomption que la raison d'être de l'accord (B 849) de tous les jugements, indépendamment de la diversité des sujets entre eux, reposera sur le fondement commun, à savoir l'objet, avec lequel ils s'accorderont par conséquent tous, prouvant ainsi la vérité du jugement.

La persuasion ne peut donc en vérité être distinguée subjectivement de la conviction, si le sujet considère la créance simplement comme un phénomène de son esprit propre ; néanmoins, la manière dont on met à l'épreuve, sur l'entendement d'autres personnes, les fondements de cette créance qui pour nous possèdent une valeur, afin de déterminer s'ils produisent sur une raison étrangère exactement le même effet que sur la nôtre, est pourtant un moyen, certes seulement subjectif, non pas bien sûr de produire la conviction, mais néanmoins de découvrir la validité simplement personnelle du jugement, c'est-à-dire quelque chose qui en lui relève de la seule persuasion.

Si l'on peut en outre expliciter les *causes* subjectives du jugement, causes que nous prenons pour des *raisons* objectives de ce jugement, et par conséquent expliciter la créance trompeuse comme un événement se produisant dans notre esprit, sans avoir besoin pour cela de la nature propre de l'objet, nous débouillons alors l'apparence de ses voiles et nous n'en serons plus abusés, bien que nous puissions toujours éprouver vis-à-vis d'elle, jusqu'à un certain degré, encore une tentation, si la cause subjective de l'apparence tient à notre nature.

Je ne peux *affirmer*, c'est-à-dire exprimer comme un jugement valant nécessairement pour chacun, que ce qui (B 850) produit une conviction. Ma persuasion, je peux la garder pour moi, si je m'en trouve bien, mais je ne peux ni ne dois vouloir la faire valoir hors de moi.

La créance, autrement dit : la validité subjective du jugement relativement à la conviction (qui en même temps a une valeur objective), possède les trois degrés suivants : *opinion*, *croyance* et *savoir*. L'*opinion* est une créance consciente d'être insuffisante subjectivement *tout autant* qu'objectivement. Si la créance n'est suffisante que subjectivement et est en même temps tenue pour objectivement insuffisante, elle s'appelle *croyance*. Enfin la créance qui est suffisante aussi bien subjectivement qu'objectivement s'appelle le *savoir*. La suffisance subjective s'appelle *conviction* (pour moi-même), la suffisance objective s'appelle *certitude* (pour chacun). Je ne m'arrêterai pas à clarifier des concepts aussi aisément compréhensibles.

Je ne peux jamais m'aventurer à *avoir une opinion sans savoir* au moins quelque chose par l'intermédiaire de quoi le jugement en soi simplement problématique acquiert une liaison à la vérité qui, bien qu'elle ne soit pas complète, est pourtant davantage qu'une invention arbitraire. La loi régissant une telle liaison doit en outre être certaine. Car si, vis-à-vis de cette loi, je n'ai également rien qu'une opinion, tout n'est plus qu'un jeu de l'imagination, sans la moindre relation à la vérité. Dans les jugements qui procèdent de la raison pure, il n'est nullement permis d'avoir des opinions. En effet, puisqu'ils ne sont pas appuyés sur des fondements empiriques, (B 851) mais que, là où tout est nécessaire, tout doit être connu a priori, le principe de la liaison requiert l'universalité et la nécessité, par conséquent une complète certitude, étant donné que, dans le cas contraire, rien ne se peut trouver qui conduise à la vérité. Aussi est-il absurde de former des opinions dans la mathématique pure : il faut savoir ou s'abstenir de tout jugement. Il en est de même avec les principes de la moralité, où l'on n'a pas le droit de risquer une action sur la simple opinion que quelque chose est *permis*, mais où il faut savoir que c'est le cas.

Dans l'usage transcendental de la raison en revanche, l'*opinion* est en vérité trop peu exigeante, mais le *savoir* l'est trop. D'un simple point de vue spéculatif, nous ne pouvons donc ici nullement juger, puisque des fondements subjectifs de la créance, comme ceux qui peuvent produire la *croyance*, ne méritent dans les questions spéculatives aucun accueil favorable, dans la mesure où ils n'ont pas de consistance indépendamment de tout secours empirique et ne se peuvent communiquer aux autres au même degré.

Ce n'est jamais, cependant, que *sous le rapport pratique* que la créance insuffisante sous l'angle théorique peut être nommée *croyance*. Or, ce point de vue pratique est ou bien celui de l'*habileté*, ou bien celui de la *moralité* : la première correspond à des fins arbitraires et contingentes, tandis que la seconde correspond à des fins absolument nécessaires.

Une fois qu'une fin est proposée, les conditions permettant de l'atteindre sont hypothétiquement nécessaires. Cette nécessité est subjective, mais elle n'est pourtant suffisante que (B 852) par comparaison si je ne connais pas du tout d'autres conditions sous lesquelles la fin se pourrait atteindre ; en revanche, elle est absolument suffisante et pour chacun, si je sais de façon certaine que personne ne pourrait connaître d'autres conditions conduisant au but proposé. Dans le premier cas, ma supposition ainsi que la créance que je place en certaines conditions constituent une *croyance* simplement contingente, alors que dans le second cas elles constituent une *croyance* nécessaire. Il faut que le médecin fasse quelque chose pour un malade qui est en danger, mais il ne connaît pas la maladie ; il considère les phénomènes et il juge, parce qu'il ne sait rien faire de mieux, que c'est la phthisie. Sa

croyance est, même dans son propre jugement, simplement contingente, un autre pourrait peut-être mieux trouver la maladie. J'appelle *croyance pragmatique* une telle croyance qui, bien que contingente, sert de fondement à l'utilisation effective des moyens pour certaines actions.

La pierre de touche communément employée pour déterminer si quelque chose que quelqu'un affirme est une simple persuasion, ou du moins une conviction subjective, c'est-à-dire une croyance solide, est le *pari*. Souvent quelqu'un exprime ses énoncés avec une hardiesse si remplie d'assurance et si intraitable qu'il semble avoir écarté entièrement toute crainte d'erreur. Un pari le déconcerte. Parfois, il s'avère certes qu'il est assez persuadé pour pouvoir évaluer sa persuasion à un ducat, mais non pas à dix. Car le premier ducat, il le risque encore volontiers, mais quand la mise se monte à dix, il commence à prendre conscience (B 853) de ce qu'il ne remarquait pas auparavant, à savoir qu'il serait pourtant bel et bien possible qu'il se soit trompé. Si nous nous représentons par la pensée que nous devrions parier là-dessus le bonheur de toute notre vie, notre jugement triomphant disparaît totalement, nous devenons extrêmement hésitants, et nous commençons alors à découvrir que notre croyance ne nous conduit pas si loin. Ainsi la croyance pragmatique possède-t-elle uniquement un degré, qui, selon la différence des intérêts qui s'y trouvent en jeu, peut être grand ou petit.

Cela dit, si même, relativement à un objet, nous ne pouvons entreprendre absolument rien et qu'en conséquence la créance y soit simplement théorique, nous pouvons cependant, dans de nombreux cas, concevoir par la pensée et imaginer une entreprise pour le choix de laquelle nous pensons avoir des raisons suffisantes, au cas où nous disposerions d'un moyen d'établir la certitude de l'affaire, il y a dans les jugements simplement théoriques quelque chose d'*analogue* aux jugements *pratiques* à la créance desquels s'applique le terme de croyance, et que nous pouvons nommer la *croyance doctrinale*. S'il était possible de l'établir par quelque expérience, je parierais volontiers tous mes biens qu'il y a des habitants au moins dans quelqu'une des planètes que nous voyons. C'est pourquoi je dis que ce n'est pas simplement une opinion, mais une forte croyance (sur la justesse de laquelle je risquerais d'ores et déjà beaucoup d'avantages de la vie), qui me fait penser qu'il y a aussi des habitants dans d'autres mondes.

(B 854) Or, nous devons convenir que la doctrine de l'existence de Dieu relève de la croyance doctrinale. Car, bien que, du point de vue de la connaissance théorique du monde, je n'aie rien à *décréter* qui suppose nécessairement cette pensée comme condition de mes explications des phénomènes du monde, mais que je sois bien plutôt obligé de me servir de ma raison comme si tout était simplement nature, l'unité finalisée est cependant une si grande condition de l'application de la raison à la nature que je ne peux pas du tout la laisser de côté, dans la mesure, au demeurant, où l'expérience m'en fournit tant d'exemples. Or, au regard de cette unité, je ne connais pas d'autre condition qui pût en faire pour moi un fil conducteur de l'exploration de la nature que de supposer qu'une suprême intelligence a tout ordonné ainsi d'après les fins les plus sages. Par conséquent, faire la supposition d'un sage créateur du monde est condition vis-à-vis d'un objectif qui est certes contingent, mais n'est cependant pas dénué d'importance, à savoir : disposer d'un principe directeur dans l'exploration de la nature. L'issue de mes recherches confirme au reste si souvent l'utilité de cette supposition et il est tellement exclu qu'on puisse éléver contre elle la moindre objection décisive que ce serait dire

beaucoup trop peu si je choisissais d'appeler ma créance une simple opinion : bien au contraire peut-on dire, même sous ce rapport théorique, que je crois fermement en un Dieu, auquel cas dès lors cette croyance n'est pourtant pas pratique au sens strict, mais doit être appelée une croyance doctrinale, que la (B 855) *théologie* de la nature (théologie physique) doit nécessairement susciter partout. Sous l'angle de cette même sagesse, à prendre en compte la façon dont la nature a été excellemment pourvue et la manière dont la brièveté de la vie est si mal accordée avec cette excellence, on peut tout aussi bien trouver une raison suffisante plaident pour une croyance doctrinale dans la vie future de l'âme humaine.

Le terme de croyance est dans de tels cas une expression de modestie du point de vue *objectif*, mais cependant, en même temps, il exprime du point de vue *subjectif* la solidité de la confiance. À supposer même que je veuille ici ne désigner la créance simplement théorique que comme une hypothèse que j'aurais le droit d'admettre, ainsi me ferais-je déjà fort de posséder, sur la nature d'une cause du monde et sur celle d'un autre monde, un concept contenant davantage que ce que je puis effectivement indiquer ; car, quoi que j'admette simplement à titre d'hypothèse, il me faut du moins en connaître les propriétés dans une mesure telle que ce soit *non pas son concept*, mais *seulement son existence* qu'il me faille imaginer. Cela dit, le terme de croyance s'applique seulement à la façon dont une Idée me fournit un principe directeur, et à l'influence subjective qu'elle exerce sur le développement des actes de ma raison, qui renforce mon adhésion à cette Idée, bien que je ne sois pas en état d'en rendre compte du point de vue spéculatif.

Reste que la croyance simplement doctrinale a en soi quelque chose de chancelant ; on en est souvent expulsé par des difficultés qui surgissent dans la spéculation, (B 856) bien que l'on y revienne toujours immanquablement.

Il en va tout autrement de la *croyance morale*. Car là il est absolument nécessaire que quelque chose se produise, c'est-à-dire que je suive en tout point la loi morale. La fin est ici incontournablement fixée, et il n'y a, selon tout ce que je sais, qu'une seule condition possible sous laquelle cette fin parvient à former avec toutes les autres fins un ensemble cohérent et possède dès lors une valeur pratique, à savoir qu'il y ait un Dieu et un monde futur ; je sais aussi de façon tout à fait certaine que personne ne connaît d'autres conditions conduisant à la même unité des fins sous la loi morale. Dans la mesure, toutefois, où le précepte moral constitue en même temps ma maxime (puisque la raison commande qu'il le soit), je croirai immanquablement à l'existence de Dieu et à une vie future, et je suis sûr que rien ne peut rendre chancelante cette croyance, parce que cela renverrait mes principes moraux eux-mêmes, auxquels je ne peux renoncer sans être à mes propres yeux digne de mépris.

De cette façon, malgré l'effondrement de tous les desseins démesurément ambitieux d'une raison tâtonnant au-delà des limites de toute expérience, il nous reste encore assez de ressources pour avoir ainsi, du point de vue pratique, des motifs de satisfaction. Assurément personne ne peut-il se vanter de *savoir* qu'il y a un Dieu et une vie (B 857) future ; car, si quelqu'un le sait, il est justement l'homme que je cherche depuis longtemps. Tout savoir (s'il concerne un objet de la simple raison) peut être communiqué, et je pourrais donc moi aussi espérer voir mon savoir élargi dans des proportions tellement étonnantes par ce que cette personne pourrait m'apprendre. En fait, non : la conviction n'est pas une certitude *logique*, mais *moralement*, et comme elle repose sur des fondements subjectifs (la disposition morale),

je ne dois pas même dire : *il est* moralement certain qu'il y a un dieu, etc., mais : *je suis* moralement certain, etc. Autrement dit : la croyance en un Dieu et en un autre monde est à ce point liée à ma disposition morale que je ne cours pas plus le risque de perdre cette croyance que je n'ai à craindre de m'en voir dépouillé.

La seule difficulté qui se présente à cet égard, c'est que cette croyance rationnelle se fonde sur la présupposition de dispositions morales. Si nous l'écartons et envisageons un homme qui serait totalement indifférent relativement aux lois morales, la question que soulève la raison devient simplement un problème pour la spéculation, et sans doute peut-elle alors s'appuyer encore sur de puissantes raisons issues de l'analogie, mais non point sur des raisons devant lesquelles le besoin le plus opiniâtre de douter doive céder*. Reste que, dans ces questions, (B 858) il n'y a pas d'homme qui soit détaché de tout intérêt. Car, bien qu'il puisse être coupé de l'intérêt moral par le manque de bonnes dispositions, il reste pourtant, même dans ce cas, assez de ressources pour faire en sorte qu'il *craigne* un être divin et un avenir. Car tout ce qui est requis pour cela, c'est qu'il ne puisse en tout cas mettre nullement en avant la *certitude* qu'il ne se trouve *aucun* Dieu ni *aucune* vie future, laquelle certitude exigerait, puisque ces deux points ne devraient être prouvés que par la simple raison, par conséquent de manière apodictique, qu'il pût démontrer l'impossibilité de l'un et de l'autre – ce qu'assurément nul homme raisonnable ne peut entreprendre. Ce serait une croyance *négative* qui ne produirait certes ni de la moralité ni de bonnes dispositions, mais en tout cas quelque chose qui leur serait analogue, c'est-à-dire qui pourrait retenir puissamment l'éclosion de mauvaises dispositions.

Est-ce donc là, dira-t-on, tout ce qu'obtient la raison pure, quand elle ouvre des perspectives au-delà des limites de l'expérience ? Rien de plus que deux articles de foi ? Assurément l'entendement commun en aurait-il lui aussi fait autant (B 859) sans avoir besoin de prendre sur ces questions l'avis des philosophes !

Je ne veux pas vanter ici le service que la philosophie a rendu à la raison humaine par les efforts pénibles qu'elle a consacrés à sa critique, quand bien même le bénéfice obtenu, au terme, ne devrait être que négatif ; car à cet égard interviendra encore quelque observation dans le chapitre suivant. Mais est-ce à dire que vous exigez qu'une connaissance concernant tous les hommes doive dépasser l'entendement commun et ne vous être dévoilée que par les philosophes ? Ce que vise votre reproche constitue la meilleure confirmation que ce que l'on a affirmé jusqu'ici était exact, dans la mesure où se trouve ainsi mis à découvert ce que l'on pouvait apercevoir initialement, savoir que la nature, dans ce qui tient à cœur indifféremment à tous les hommes, ne peut se voir reprocher aucune répartition partielle de ses dons, et que la philosophie la plus élevée, du point de vue des fins essentielles de la nature humaine, ne saurait conduire plus loin que ce n'est le cas sous la direction qu'elle a accordée tout autant à l'entendement le plus commun.

* L'esprit humain prend (comme je crois cela inévitable pour tout être raisonnable) un intérêt naturel à la moralité, bien que ce ne soit pas un intérêt sans partage ni pratiquement prépondérant. Renforcez et développez cet intérêt, et vous trouverez la raison très docile et même plus éclairée pour réunir même à l'intérêt pratique l'intérêt spéculatif. En revanche, si vous ne vous souciez pas de rendre auparavant, au moins à mi-chemin, les hommes bons, vous ne ferez jamais non plus des hommes sincèrement croyants.